

Municipalité

Le Mont, le 14 juin 2019

Au Conseil communal

1052 Le Mont-sur-Lausanne

N/réf. : 022/svarr
Affaire traitée par M. Sébastien Varrin

Rapport de gestion 2018 – Préavis N°07/2019 Réponse de la Municipalité au Rapport de la Commission de gestion

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a pris connaissance du rapport déposé par la Commission de gestion (COGEST) sur le Rapport de gestion 2018 de la Municipalité, objet du préavis N° 07/2019.

En nous référant aux dispositions des art. 92 et 93 du règlement du Conseil communal du 19 mai 2015, la Municipalité a pris acte des constats formulés et y répond comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Cohésion entre dicastères

La Municipalité tient à préciser que la demi-journée de travail consacrée à la revue du plan des investissements, instaurée en 2018 déjà, se fait sans la présence des chefs de service. Si ces derniers préparent certes la séance avec leur-s municipal-aux respectif-s, les arbitrages et priorités au niveau du plan des investissements sont des décisions d'ordre politique et stratégique qui reviennent à la Municipalité.

Manifestations – Organisation de la fête nationale

La COGEST demande des clarifications sur la responsabilité de l'organisation de la fête nationale, entre sociétés locales et administration communale.

Historiquement, ce sont les sociétés locales qui organisent la fête nationale au Mont-sur-Lausanne, en l'occurrence l'Union instrumentale jusqu'en 2018. La Commune participe au financement du feu d'artifice, de la soupe aux pois depuis 2018 et met à disposition les infrastructures. Depuis cette année, cette organisation est reprise par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Quant à la traditionnelle torrée du 2 août, elle est mise sur pieds par la Société de développement.

Tant que des sociétés locales sont motivées par l'organisation de la fête nationale, la Municipalité souhaite leur laisser cette prérogative et continuer à s'en tenir au rôle qui a été le sien jusqu'à présent. Comme nous l'avons toutefois rappelé à la COGEST, la Municipalité assume les

problèmes de sonorisation constatés en 2018 et veillera à l'avenir à s'assurer que toutes les infrastructures techniques soient pleinement fonctionnelles pour ne plus revivre une telle situation.

Outils de communication – Journal communal aux 4 Coins du Mont

La COGEST souhaite que la Municipalité encourage la rédaction du journal à mieux communiquer sur sa manière de faire, ainsi que sur les modifications effectuées sur les articles.

La rencontre avec les sociétés locales à laquelle fait référence la COGEST en page 7 de son rapport a eu lieu le 4 décembre 2018. Si la Municipalité et le comité de rédaction du journal sont donc conscients de l'importance de soigner la communication et l'information avec les sociétés locales depuis longtemps déjà, ce n'est que fin 2018 qu'ont été clarifiées les procédures et que les différents partenaires ont été réunis autour de la table afin de favoriser les échanges. Les premiers mois de l'année 2019 nous laissent penser que la discussion a porté ses fruits, que nous sommes sur la bonne voie et que la COGEST pourra s'en rendre compte lors de l'examen de la gestion 2019.

TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

Défis du dicastère pour l'année 2018

La COGEST souhaite que la Municipalité se penche sur l'attribution de mandats externes, un engagement interne ne serait-il pas plus opportun ?

Le budget 2019 prévoit l'engagement d'un collaborateur technique supplémentaire au Service des travaux et infrastructures à partir du mois d'avril. Pour des raisons de disponibilité, ce nouvel employé ne débutera son activité que début août 2019, date à laquelle l'effectif sera suffisant, et permettra de réaliser en interne des tâches jusqu'alors confiées à un mandataire externe.

Organigramme transversal

La COGEST demande qu'un organigramme transversal de fonction soit présenté dans chaque préavis.

La Municipalité prend note de cette demande et dès à présent, veillera à bien expliquer, pour chaque préavis, les collaborations et synergies entre les services.

Eclairage public

La COGEST aimerait connaître la consommation en kilowattheures de l'éclairage public.

L'éclairage public est allumé 4'250 heures par année. Avec une puissance installée de 89'171 W, cela correspond à une consommation totale de 378'980 kWh.

Bouclage des chantiers

La COGEST réitère sa demande de pouvoir consulter systématiquement les résultats et bilans de fin de chantier.

La Municipalité prend note de cette demande et transmettra dès à présent, en principe sous forme écrite lors des séances du Conseil communal sous le point consacré aux communications de la Municipalité, les résultats et bilans de fin de chantier. On mentionnera dans ces communications non seulement les détails financiers des préavis que l'on retrouve, pour rappel,

dans les comptes d'investissement du préavis annuel sur les comptes, mais également les principales informations sur le déroulement des chantiers.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Etudes et projets

La COGEST souhaite avoir accès à un décompte détaillé par entreprise mandatée.

La COGEST ainsi que la COFIN formulent la demande consistant à obtenir la liste de tous les mandataires avec lesquels nous travaillons. Dans un souci de transparence, nous allons dès à présent communiquer ces informations par écrit lors des séances du Conseil communal. Toutefois, dans la logique des délégations de compétences qui prévoient que les chefs de service peuvent commander des travaux et engager financièrement la Commune jusqu'à un montant de CHF 25'000.- (la compétence est du ressort du municipal entre CHF 25'000.- et CHF 100'000.- et de la Municipalité au-delà de CHF 100'000.-), la systématisation de ces communications au Conseil communal ne se fera que pour les montants supérieurs à CHF 25'000.-. Cela nous paraît raisonnable dans un souci d'efficacité et compte tenu du minimum de confiance qu'on peut attendre du Conseil communal envers la Municipalité et les services de l'administration. Cela dit, la Municipalité transmettra également au cas par cas en fonction des demandes les noms des mandataires avec lesquels nous travaillons pour des montants inférieurs à CHF 25'000.-.

La COGEST s'inquiète d'un possible retard dans la planification du bâtiment scolaire de Champs d'Aullie.

La Municipalité s'étonne de cette inquiétude de la COGEST. Aucun retard de planification n'est à déplorer concernant ce futur collège. Les réflexions avancent au fur et à mesure de l'état de nos connaissances sur les besoins à venir et sur l'augmentation attendue de la population.

Sachant que l'application des principes de durabilité au sein de l'administration constitue un objectif prioritaire de la Municipalité, la COGEST souhaite plus de détails sur la ligne de conduite et sa mise en œuvre dans le rapport de gestion.

La Municipalité veillera à intégrer cette demande dans les prochains rapports de gestion.

Rapport annuel 2018 SDNL

La COGEST demande à connaître quelles actions concrètes ont été amorcées par la Commune en 2018 dans le cadre de la politique de la mobilité douce.

La Commune dispose d'un *Schéma directeur de la mobilité douce*, datant de 2011, dont le principe consiste, pour les vélos, à mettre en œuvre des *axes forts* évitant l'usage des routes principales. La récente étude de *Stratégie régionale vélo* du SDNL définit également les grandes lignes des axes vélos *cycloconformes* ou à aménager, mais reste à une échelle large. Sur la base de ces études, les actions entreprises en 2018 sont la poursuite de la réalisation du cheminement à travers le quartier du Bugnon reliant la passerelle du Rionzi au Petit-Flon et l'achèvement de celui traversant le quartier des Côtes de la Grangette.

Schéma directeur

La Municipalité a décidé que la pose de bornes pour véhicules électriques est obligatoire dans un plan de quartier. La COGEST aimerait savoir ce qui a motivé cette décision.

Cette mesure s'inscrit logiquement dans la politique de développement durable voulue par la Municipalité et dans les objectifs de la Société à 2000w.

Aménagements cyclables

La COGEST constate que sous la forme présentée dans le rapport de gestion, ces résumés d'études sont peu compréhensibles et les figures illisibles.

Les figures sont intégrées au rapport de gestion à titre illustratif uniquement. Elles n'ont pas pour vocation à être détaillées dans ce document, pas plus que les études concernées, qui sont des documents de travail pour la Municipalité et les services. Quant aux résumés des études, nous nous efforcerons à l'avenir de les rendre encore plus compréhensibles.

Développement durable – mobilité électrique

La COGEST continue de questionner la Municipalité sur la nécessité d'avoir deux véhicules, considérant le nombre de kilomètres effectués.

Le préavis 02/2018 rappelle que la Commission Société à 2000w, dès la mise en place de la nouvelle législature, a d'emblée émis l'idée que l'administration communale devait se doter de véhicules électriques pour les déplacements des collaborateurs et ainsi abandonner le système des indemnités kilométriques. Ces véhicules sont essentiellement utilisés par les services techniques pour leurs déplacements sur le territoire communal et, de manière plus occasionnelle, par les collaborateurs de l'administration qui doivent se rendre à une séance à l'extérieur de la commune. Il est donc normal que le nombre de kilomètres effectués reste modeste, mais il n'en demeure pas moins que ces deux véhicules remplissent parfaitement leur fonction. Ils sont par ailleurs équipés en permanence de matériel pour les services techniques, matériel qui devait auparavant être transporté dans les véhicules privés des collaborateurs.

En lien avec la question précédente, la COGEST aimerait connaître l'évolution de l'utilisation des véhicules privés pour les besoins professionnels.

Il n'y a plus d'utilisation de véhicules privés pour les besoins professionnels, ce qui était un des buts de la démarche.

Développement durable – Projet Request

La COGEST souhaiterait plus de détails sur l'expression "exception énergétique".

Le terme d'exception énergétique est la dénomination donnée à l'accord/contrat entre propriétaires et locataires dans le cadre de rénovations énergétiques de bâtiments. Le principe poursuivi est le suivant :

- Le coût des travaux de rénovation est répercuté sur le loyer sans tenir compte du taux hypothécaire, selon une clé de répartition équitable négociée avec le propriétaire et les locataires (actuellement 100% des travaux de rénovation énergétique peuvent être répercutés) ;
- L'augmentation du loyer est échelonnée sur plusieurs années (3 ans) ;

- Durant ces années, le taux hypothécaire mentionné dans le bail au moment du lancement des travaux reste fixe.

POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES

La Municipalité formule juste deux commentaires de détails sur le rapport de la COGEST en haut de la page 20. La sous-commission a reçu M. André Guex, municipal en charge du dicastère depuis le 1^{er} avril 2019 et non pas M. Jacques Marchand. Par ailleurs, le nom du chef du Service communal de la population s'orthographe "Burkhart".

Commission de police

Dénonciations police des déchets

Nous apportons la précision suivante à ce sujet. Les dépôts illicites sont identifiés par le Service des espaces verts et déchets. Un employé assermenté dudit service est chargé de procéder aux investigations et de transmettre les éléments de preuves d'infraction à la Police administrative, qui ensuite dénonce les contrevenants par ordonnance pénale.

Gendarmerie – Concept Police-population

La COGEST demande un résumé dans le rapport de gestion avec extraction des informations qui touchent directement la commune

La Municipalité fera en sorte de répondre à cette demande pour les prochains rapports de gestion.

BÂTIMENTS

Agents d'exploitation (AGEX) année 2018

La Municipalité précise que l'entretien du Collège du Rionzi se fait depuis son ouverture par un AGEX à 100% ainsi que deux AGEX auxiliaires à 25% chacune, soit au total 1.5 EPT. Depuis le 1^{er} mars 2019, le taux d'activité des deux collaboratrices a légèrement augmenté pour assumer trois heures de nettoyages supplémentaires dans les locaux utilisés par les enfants avec des troubles du spectre autistique. Ces trois heures sont prises en charge par l'Etat de Vaud.

Afin de suivre la répartition du temps de travail des AGEX par bâtiment scolaire, la COGEST souhaite obtenir un tableau avec ces informations

Il en sera tenu compte pour le prochain rapport de gestion.

ESPACES VERTS ET DÉCHETS

Défis du dicastère pour l'année 2018

La Municipalité précise que le secrétariat a été renforcé pour atteindre 1.8 EPT pour quatre dicastères et non pas par 1.8 EPT, ce que laisse sous-entendre le texte de la COGEST.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES

Quartiers solidaires

La COGEST souhaite un rapport précis lorsque le projet sera arrivé à son terme.

Le projet Quartiers solidaires est un long processus pour lequel la Commune engage des montants importants. Il est dès lors bien évident que le Conseil communal sera informé avec précision lorsque le projet arrivera à son terme, tout comme il le sera en cours d'avancée du projet, notamment au travers du rapport de gestion.

La Municipalité vous prie de prendre bonne note de ce qui précède et remercie Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres de la COGEST de leur collaboration et du soin apporté à l'étude du préavis sous rubrique.

Demeurant volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur


* MUNICIPALITE *
LE MONT SUR-LAUSANNE *
LIBERTE ET PATRIE


Le secrétaire
Sébastien Varrin